

Image not found or type unknown



## Quelles solutions pour un mur inutile en vis à vis

Par **ewoody**, le **13/08/2010** à **12:02**

Bonjour,

Je souhaite faire l'acquisition d'un bien immobilier.

La fenêtre de la salle de séjour donne sur un petit pan de mur (15 m de haut; 2 m de large et 0,5 m d'épaisseur) d'un ancien immeuble détruit à présent. Celui-ci occasionne une nuisance visuelle et coupe la lumière du soleil car il est situé à 2 mètres de la fenêtre centrale.

Ce mur ne garantit aucunement l'intimité des voisins car l'immeuble d'en face situé à 20 mètres est principalement constitués de bureaux d'avocats et de notaires.

Y a-t-il des recours juridiques à mener pour faire disparaître le mur (si l'entente à l'amiable ne devait être possible), et qui à la charge de la destruction ?

Merci de vos réponses

AJ